



## Trajet avec les enfants du nouveau conjoint

-----  
Par Lili83

Bonjour

Mon conjoint a la garde classique de ses enfants (1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires). Les relations entre ce dernier et son ex compagne sont extrêmement tendues.

Ce dernier n'a pas le permis. Je fais donc les trajets pour aller chercher et ramener les enfants chez leur maman avec mon véhicule. De plus je les transporte avec mon véhicule lorsqu'ils sont à notre domicile pour faire des sorties, courses?

Je voulais savoir en cas d'accident est ce que la mère peut me faire des problèmes ? Me traîner en justice ou autre?

Merci d'avance pour votre réponse

-----  
Par ESP

Bonjour

Vérifiez d'abord que vous avez une bonne couverture par l'assurance.  
Un contact avec l'avocat de monsieur ne serait pas inutile.

-----  
Par Lili83

Merci de votre réponse je vais contacter mon assurance.

Par ailleurs, pourquoi je devrais prendre contact avec l'avocat de monsieur ?

Je tiens à préciser que l'ex est quelqu'un qui n'hésite pas à faire des procédures pour un rien donc j'aimerais éviter d'avoir des ennuis en cas d'accident

-----  
Par ESP

Pourquoi l'avocat ?

Parce qu'il dira à monsieur, s'il est nécessaire d'informer le juge aux affaires familiales.

A défaut, le père ayant un droit de garde, il serait peut-être utile que vous disposiez à bord de votre véhicule de son autorisation écrite, à défaut de celle de son ex-épouse.